



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 08 SEPTEMBRE 2015

■ CHÂTEAUBERNARD

Le pastel réunit deux artistes demain à la médiathèque

Christiane Mory, de Ballans, et Bernadette Chaudet, de Cognac, deux amies de longue date, ont en commun, outre leur amitié, une passion du pastel qu'elles vont s'efforcer de faire partager au public dès demain dans les trois salles d'expo de la médiathèque de Châteaubernard. Elles y ont suspendu aux cimaises quelque 60 toiles, alternant les œuvres de l'une et de l'autre, représentant portraits humains ou animaliers, paysages terrestres ou marins, scènes de vie ou natures mortes.

«*Dans l'art, on n'est jamais arrivé au bout. C'est en échangeant avec les autres qu'on s'améliore*», affirme Christiane Mory, 1^{er} prix du jury au concours 2014 des «Rendez-vous des peintres de chez nous», décroché dans ces mêmes salles l'an dernier. Ancienne élève des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand, elle anime des ateliers de pastel une fois par mois au magasin «Art, Passion, Création» de l'avenue de Barbezieux.

Bernadette Chaudet, elle, est autodidacte. Après avoir tâté du solfège et de l'accordéon pendant quelques années, ce premier prix 2015 du conseil départemental de Charente-Maritime, qu'elle a ramené d'une expo à Saint-Jean-d'Angély, reproduit notamment au pastel des photos prises en Tanzanie par James Juin, président de «Rolling Stones Atlas France», fondation à vocation humanitaire. Elle revend ces pastels au profit de l'enfance défavorisée de Tanzanie.

«*Nous avons été sélectionnées récemment par l'association Pastels en Charente pour participer en octobre à une exposition de peinture à Champniers. On partage la même vision artistique de la vie. La peinture est pour nous avant tout un loisir. Nous exposons quelquefois nos toiles avec nos camarades des Couleurs de l'Antenne, l'association de Matha présidée par Anne Vincent*», expliquent les deux artistes qui vernissent leur expo demain à partir de 17h30.



Christiane Mory et Bernadette Chaudet, deux amies de longue date, partagent la même passion.

Photo CL

2 milliards de baisses d'impôts en 2016

François Hollande a détaillé hier les baisses d'impôts promises pour 2016 qui concerneront «plus de huit millions de foyers», en priorité les «classes moyennes».

François Hollande a confirmé hier des baisses d'impôts pour 2016, assurant qu'elles concerneront «plus de 8 millions» de foyers, en priorité les «classes moyennes» particulièrement touchées par les hausses de 2011 et 2012. D'un montant de «plus de deux milliards d'euros», ces réductions seront concentrées sur l'impôt sur le revenu.

«J'ai préféré faire avec des baisses d'impôts sur le revenu», notamment pour «faire en sorte que les Français qui sont au-dessus de la première tranche (...) puissent en avoir le bénéfice», a déclaré le chef de l'Etat, à l'occasion de sa sixième conférence de presse à l'Élysée. Assurant vouloir «répondre à une anomalie», le président Hollande a rappelé qu'«une bonne partie des classes moyennes payent tous les impôts, y compris l'impôt sur le revenu». Les allègements fiscaux, qui seront intégrés dans le projet de budget pour 2016 présenté le 30 septembre, vont ainsi toucher les plus modestes de la petite moitié des Français payant aujourd'hui encore l'impôt sur le revenu.

En 2010 (impôts payés en 2011), 45,9% des foyers (soit 16,8 millions de foyers) payaient l'impôt sur le revenu. De 2011 à 2013, ce chiffre a augmenté et atteint 52,3% des foyers, avant de retomber à 47,5% en 2014, lorsque la première tranche d'imposition a été supprimée. «Il me paraissait plus juste de faire sortir de l'impôt sur le revenu un



Le chef de l'Etat va devoir trouver deux milliards d'euros d'économies en plus des 19,5 milliards déjà promis.

Photo AFP

certain nombre de contribuables, précisément ceux qui étaient rentrés depuis 2010», a expliqué F. Hollande, souhaitant «leur redonner ce qu'ils avaient finalement acquitté pour faire face à la réduction des déficits publics».

Ce choix de cibler l'impôt sur le revenu plutôt qu'un autre a été immédiatement critiqué par Alain Juppé, pour qui «exonérer des millions de Français de toute forme d'impôt n'est pas une bonne chose»

car chacun doit participer «à l'effort collectif».

Comment cette nouvelle baisse sera-t-elle financée? «Par des économies», a répondu le chef de l'Etat, «il ne peut pas être question d'augmenter des taxes pour faire baisser des impôts, il ne peut pas être question d'augmenter le déficit». Cette décision complique encore le travail de Bercy qui doit trouver deux milliards d'euros de nouvelles économies, en plus des

19,5 milliards déjà promis.

De nombreuses voix, y compris au PS, appellent à une progressivité de la CSG, aujourd'hui impôt proportionnel, et à sa fusion à terme avec l'impôt sur le revenu, impôt considéré comme plus juste car calculé par tranches.

Le prélèvement à la source, annoncé au printemps, deviendra effectif en 2018. En revanche la promesse de fusion est jusqu'ici restée lettre morte.

Code du travail: une loi en 2016

François Hollande a fixé hier le cadre d'une réforme très sensible du code du travail pour le «rendre lisible» et «mieux adapté» aux entreprises, mais pas question de toucher au Smic et aux 35 heures. Le gouvernement présentera «vite», «dans les prochains mois» un projet de loi pour permettre «une meilleure adaptation du droit du travail à la réalité des entreprises», a annoncé le président de la République. Le rapport que doit remettre demain au Premier ministre Manuel Valls le haut fonctionnaire Jean-Denis Combrexelle servira «de base», a-t-il dit.

L'ancien directeur du Travail avait été chargé au printemps de réfléchir aux moyens d'«élargir la place» de l'accord collectif (d'entreprise, de branche) dans le droit du travail. «On va ouvrir largement le champ du dialogue social», a promis François Hollande. Dans la foulée du Premier ministre, il a souhaité qu'«entrepreneurs et salariés» aient plus de latitude pour «assouplir», «mieux organiser le travail», trouver «des formules qui peuvent à chaque fois favoriser l'emploi et l'amélioration de la situation de l'entreprise». Le leader de FO, qui avait déjà comme la CGT exprimé ses craintes d'une «dérégulation» du droit social, a pour sa part vivement réagi à l'intervention du président en qualifiant le projet d'«abandon de la République sociale».

L'hypermarché vise le zéro gaspi

ALIMENTATION Au-delà de la polémique sur le gaspillage, quelle réalité sur le terrain ? Exemple à Carrefour Bègles (33)

JEAN-DENIS RENARD

jd.renard@sudouest.fr

Le soufflé est retombé. Réactivée par Ségolène Royal le mois dernier, la polémique sur le gaspillage alimentaire dans la grande distribution s'est éteinte d'elle-même, brassée par le grand tourbillon de la rentrée. Elle s'était soldée par une ultime réunion au ministère de l'Écologie le 27 août et des annonces à minima. Normal : de l'aveu même des associations solidaires, banques alimentaires en tête, le problème est marginal.

Les principaux gisements du gaspillage alimentaire sont situés aux deux bouts de la chaîne, chez les producteurs et surtout chez les ménages. N'empêche, « ça ne fait jamais plaisir d'être montré du doigt », admet Patrick Anselmo, le directeur du magasin Carrefour à Bègles (Gironde), dans l'immense centre commercial des Rives d'Arcins.

Le Carrefour des Rives d'Arcins est l'un des poids lourds de la distribution dans l'agglomération bordelaise. Il compte 350 employés et accueille 10 000 visiteurs par jour. L'hypermarché, qui a signé des partenariats avec la banque alimentaire de la Gironde et avec Les Restos du cœur, donne l'équivalent de 120 tonnes de denrées alimentaires par an. Dont une écrasante majorité de produits frais : fruits et légumes, viande, charcuterie et produits laitiers, auxquels il faut ajouter les articles de boulangerie

CHEZ LES GLANEURS

Collectif informel né à Lyon, Les Gars'pilleurs soutiennent que le gaspillage reste important dans la grande distribution, supermarchés et hypermarchés confondus. « On trouve de tout dans leurs poubelles, fréquemment des sandwiches dont la date de péremption n'est pas encore dépassée. Lors d'une de nos "missions", on est tombés sur des dizaines de boîtes de champignons de Paris encore consommables pendant cinq ou six mois. Et puis il y a des produits périmés qui ne "bougent" pas, comme les yaourts », décrit Cerise, l'un des porte-parole des Gars'pilleurs, qui brosse un tableau général de la situation.

(pains, brioches, etc.). « On retire des rayons les produits laitiers et la charcuterie cinq jours avant la date de péremption. C'est J-3 pour la volaille et J-2 pour le reste de la viande. Tous ces produits sont donnés, rien n'est jeté. Les associations passent chaque matin », détaille le directeur.

Pas de poisson récupéré

En revanche, le poisson frais, les abats, les pâtisseries et les surgelés ne peuvent pas être donnés. « C'est une question de réglementation. Il faudrait organiser des tournées de ramassage avec des camions frigorifiques à température négative,

pour des volumes faibles à l'arrivée. Ces articles sont valorisés en biodéchets, on ne peut pas faire autrement. On ne peut viser le zéro "casse" que dans le cadre réglementaire », explique Nicolas Sobansky, le responsable du service de sécurité et de prévention des risques du magasin. Les fruits et légumes avariés viennent aussi grossir la catégorie des biodéchets. Les 30 à 35 tonnes collectées chaque année finissent dans un méthaniseur.

D'autres produits hors frais viennent compléter la palette des dons. Du « sec » dont le suremballage a été dégradé, par exemple des gâteaux industriels. « On peut avoir des bouteilles d'huile d'olive, lorsqu'une bouteille s'est cassée et que cela a souillé les étiquettes des autres bouteilles. On ne peut plus les vendre, on ne va pas les jeter pour autant », poursuit Nicolas Sobansky.

Au final, le total des dons et des déchets valorisables représente quelque 500 000 euros en rythme annuel, soit 0,4% du chiffre d'affaires du Carrefour des Rives d'Arcins. Les déchets valorisables ne coûtent ni ne rapportent rien au magasin. Ils sont ramassés par Veolia Propreté, dont le centre de traitement est situé à 200 mètres à vol d'oiseau. En revanche, les dons aux associations d'aide alimentaire ne sont pas neutres économiquement. Comme n'importe quel don, ils entraînent des déductions fiscales pour l'enseigne. « Sur la base de la valeur marchande à l'achat, l'équivalent de

1 euro le kilo », évalue Patrick Anselmo. Soit 120 000 euros à l'année, si l'on en croit les chiffres fournis par le magasin.

« Sensibiliser le personnel »

Quand on évoque la javellisation des produits, c'est-à-dire le fait de rendre des invendus impropres à la consommation, Patrick Anselmo lève les yeux au ciel et jure ses grands dieux que de telles pratiques n'existent pas chez lui. Il faut croire que les temps ont changé dans la grande distribution. Tout est censé être trié et récupéré, le bois, le plastique, le carton, la ferraille. Le compacteur à déchets ne fonctionne guère que pour le polystyrène. « Dans les temps anciens, il tournait ! Tout jeter prenait une minute. Les mentalités ont changé », assure le directeur.

Selon celui-ci, la diffusion des pratiques vertueuses correspond à l'éveil de la société aux questions d'environnement, au souci des grandes enseignes de soigner leur image et également à l'irruption de la crise économique. « Nos clients nous demandent ce que deviennent nos produits. On ne pouvait pas éviter de se remettre en question », analyse-t-il.

Trier pour gagner du temps

L'évolution des mœurs est passée par des formations et un patient travail de sensibilisation du personnel. « Agir avec bon sens, tout est là. Si à la maison vous faites tomber deux yaourts et qu'un seul se casse, vous remettez l'autre au frigo. Il suffit de faire pareil dans le magasin. Le second yaourt est bon à donner, pas à jeter », insiste Nicolas Sobansky.

Si les associations - en particulier la banque alimentaire de la Gironde - reconnaissent les efforts réalisés par les grandes enseignes, elles soulignent aussi qu'il reste des progrès à faire en ce qui concerne le premier tri des denrées mises à leur disposition. Le Carrefour de Bègles a le sentiment de « faire le job » dans ce registre, ne serait-ce que par souci d'efficacité. « Si les bénévoles passaient trois heures chez nous sur les caquettes de fruits, leur collecte n'aurait plus de sens. On fait le maximum, mais évidemment on peut toujours mieux faire », indique le responsable sécurité du magasin.



Patrick Anselmo examine des poulets à « date courte ». La gestion des stocks vise à éviter la péremption.

Gourinchas et le prix des tapis

POLÉMIQUE Visé par « Cash Investigation » pour ses liens privilégiés avec l'Azerbaïdjan, le maire dit ne rien avoir à cacher

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

Les liens privilégiés que Michel Gourinchas a noués avec l'Azerbaïdjan sont-ils moralement condamnables ? Le maire de Cognac a-t-il succombé aux tentations de la « diplomatie du caviar » chère aux oligarques de cette ancienne république soviétique du Caucase, où le gaz, le pétrole et l'argent coulent à flot ?

Voilà les deux questions posées par la diffusion hier soir sur France 2 du magazine « Cash Investigation », présenté par Elise Lucet. Pendant presque deux ans, le journaliste Laurent Richard s'est intéressé aux contreparties opaques du voyage présidentiel de François Hollande à Bakou, en mai 2014, et à la vente d'une cinquantaine d'hélicoptères au Kazakhstan, en 2009, du temps de Nicolas Sarkozy.

Il se défend sur Facebook

Là-bas, à Bakou, Laurent Richard a rencontré et interrogé beaucoup de monde avant d'être expulsé manu militari. Il a notamment filmé Michel Gourinchas et son premier adjoint Patrick Sedlacek, invités par l'ambassade d'Azerbaïdjan en France à un voyage officiel à Tovuz (cité viticole au nord-ouest du pays aujourd'hui jumelée avec Cognac), puis à un crochet dans la capitale lors du passage du président Hollande.

Dans une interview récente accordée à nos confrères du « Nouvel observateur », Laurent Richard affirme que Michel Gourinchas « a tout inté-

rêt à ce que l'Azerbaïdjan investisse 60 millions dans la construction d'un hôtel de luxe à Cognac ». Puis selon le « Journal du dimanche », qui a vu le reportage avant diffusion, Michel Gourinchas est reparti d'Azerbaïdjan avec « du caviar et un tapis évalué entre 6 000 et 8 000 euros par un expert sollicité par l'émission ».

Le maire de Cognac n'a pas attendu que la polémique enflé pour répliquer (lire notre édition d'hier). Dès dimanche soir, il a déclaré ne « rien avoir à cacher » en publiant un long argumentaire sur sa page Facebook...

« J'ignorais qu'un tapis pouvait coûter aussi cher [...] C'est d'ailleurs moi qui l'ai confié au journaliste pour expertise »

Résumons. Michel Gourinchas explique avoir beaucoup œuvré à la reconnaissance de l'appellation cognac en Azerbaïdjan, qui produit beaucoup de brandy. Il dit ne pas ignorer les difficultés d'une « démocratie en devenir » mais souligne « le caractère laïc d'un État cerné par l'islam radical ». Il ajoute avoir retenu le projet d'hôtel de luxe de l'homme d'affaires anglo-azéri Javad Marandi, « car il s'agissait du meilleur projet pour les anciens chais Monnet ». Il précise enfin avoir répondu aux

questions de l'équipe de « Cash Investigation » en toute confiance et en toute transparence...

« VRP de la ville »

Enfin, sur la délicate question des cadeaux, Michel Gourinchas lève toute ambiguïté : oui, il a mangé du caviar et bu de la vodka ; non, il ne s'est pas enrichi ! Le tapis en question (comme quatre autres offerts par les Azéris) ne décore pas la salle à manger de son modeste pavillon de la rue Talboterie ; il se trouve sous la table de travail de son bureau à l'hôtel de ville (et les autres sont remisés dans un débarras attenant). « J'ignorais d'ailleurs qu'un tapis pouvait coûter aussi cher. Maintenant, j'ai presque des scrupules à marcher dessus ! Peut-être devrais-je l'accro-

cher au mur, mais je n'ai plus de place... Pour la petite histoire, j'ai accepté que le journaliste de « Cash Investigation » parte avec, pour qu'il puisse le faire expertiser à Paris », nous confiait-il hier après-midi.

L'information est confirmée par France Télévisions. Dans le reportage diffusé hier soir, on voit d'ailleurs Laurent Richard partir avec le tapis sous le bras... Cette image suffira-t-elle à prouver la bonne foi d'un élu qui se définit sans état d'âme comme le « VRP de la ville de Cognac et de son produit » ?

Ici, dans une ville rompue aux échanges internationaux et aux investissements étrangers, les rapprochements avec l'Azerbaïdjan ne furent critiqués que par la gauche de la gauche.



Michel Gourinchas dans son bureau à la mairie. Le tapis estimé entre 6 000 et 8 000 euros se trouve sous la table de travail. O.S.

Réfugiés syriens : les élus veulent s'organiser

SOLIDARITÉ Une réunion est programmée au Grand-Angoulême. Nicole Bonnefoy en appelle au Département

« Nous voulons juste prendre le rôle de coordinateur et facilitateur, explique Jean-François Dauré, président du Grand-Angoulême. Depuis juin, la Ville de La Couronne [dont il est maire, NDLR] a pris un délibéré dans ce sens pour accueillir cinq à huit familles de réfugiés syriens. Nous sommes dans l'attente du feu vert du préfet Brot [chargé de la mission de coordination pour l'accueil des réfugiés syriens et irakiens, NDLR]. Il y a tout un travail à faire avant de pouvoir accueillir des familles, nous voulons donc aider les communes dans leurs démarches. »

L'exemple de La Couronne

En tant que maire, Jean-François Dauré a déjà négocié cinq logements, trois avec les bailleurs sociaux, un avec Coséa (maître d'œuvre de la LGV) et un communal. Il lance un appel aux habitants pour la mise à dis-

position d'habitat vacant. Et certains de ses administrés ont déjà proposé de se cotiser pour payer des loyers. La commune de La Couronne est pour l'heure la seule à s'être manifestée auprès des services de préfecture.

Pour son appel en tant que président du Grand-Angoulême, Jean-François Dauré assure que Saint-Michel et L'Isle-d'Espagnac ont levé le doigt pour assister à cette réunion programmée demain à 18 heures. Cette sollicitation n'en est qu'à ses balbutiements. Grand-Angoulême pense aussi à la coordination des forces : « Tissus associatifs, écoles, centres socioculturels, privés... Il y a beaucoup d'acteurs dans ces dossiers », rappelle Jean-François Dauré.

Par ailleurs, la sénatrice socialiste Nicole Bonnefoy vient de signer deux courriers. Le premier est adressé aux maires de Charente : la sénatrice les invite à se mobiliser. Le second est destiné au président divers-droite du Conseil départemental, François Bonneau. Nicole Bonnefoy lui demande d'organiser une session extraordinaire du conseil afin de mettre en œuvre un plan d'accompagnement pour l'accueil des réfugiés en Charente.

Noël Belliot redoute « une erreur historique »

POLITIQUE Dans un communiqué publié hier sur son blog, Noël Belliot (Les Républicains) plaide pour un très grand Grand-Cognac. Selon le chef de file de l'opposition, la future structure intercommunale doit regrouper le Grand-Cognac, les Communautés de communes de Grande-Champagne et de Châteauneuf, mais aussi celles de Rouillac et de Jarnac. Noël Belliot redoute une « erreur historique » et écrit : « Ne précipitons pas une fusion à trois (Grand-Cognac, Grande-Champagne et Châteauneuf), donnons-nous le temps de convaincre l'ensemble de nos partenaires de la logique de territoire qui nous unit et la nécessité d'atteindre un seuil critique capable de garantir l'attractivité et l'expansion économique de nos territoires. »



Noël Belliot. PHOTO PHILIPPE MÉNARD

CHÂTEAUBERNARD

La gymnastique reprend du service



Le bureau de la gymnastique volontaire est prêt pour une nouvelle saison. PHOTO SANDRA BALANI

Pratiquer une activité physique dans la bonne humeur, à son rythme tout en écoutant son corps ? Le club de gymnastique volontaire de Châteaubernard a déjà fait sienne la formule, salle des fêtes des Pierrières.

Depuis hier, les cours adultes ont lieu de 18 h 30 à 19 h 30 ; un autre créneau est proposé le mercredi de

19 à 20 heures. Une séance spéciale senior est dispensée le lundi de 10 h 15 à 11 h 30. Deux essais gratuits permettent de découvrir la discipline. La cotisation annuelle s'élève à 75 euros.

Renseignements complémentaires au 05 45 32 30 74 et sur gvdchateaubernard@gmail.com.